

## RECHERCHE D'INFORMATIONS AUPRES DES INSTITUTIONS

Lors d'une journée de réflexion organisée par ART 21 autour de la transition de l'école au travail, nous nous sommes interrogés sur ce qui existait dans le canton de Vaud. Nous avons eu une présentation du système valaisan et de Project à Genève qui favorise l'intégration.

Suite à cette journée, un groupe de travail s'est constitué et s'intéresse à la tranche d'âge 16-25 ans pour savoir ce qui est proposé et si cela correspond aux attentes des jeunes handicapés et de leurs familles.

L'idée de base serait de travailler sur un projet d'envergure cantonale et d'étoffer le choix en proposant des possibilités de formations et d'intégrations professionnelles.

Petit questionnaire à l'intention des responsables d'institutions :

Fondation R. Delafontaine-L'Elan (FRD)	M. Eric Joye, M. Jacques Gasser (15 fév. 2007)
L'Espérance (ESP)	M. Bagnoud (6 mars 2007)
Eben Hezer (EH)	M. Laub (25 janv. 2007)
La Branche (LBR)	Mme Salcedo (23 fév. 2007)
Perceval (PER)	M. Jan Sierens, M. Michael Motz (8 fév 2007)
Fondation Vernand (VER)	M. Equey, Mme Scholder, M. Nicolet (12 Fév.2007)

### 1. Jusqu'à quel âge les jeunes sont-ils à l'école chez vous ?

FRD : Les élèves sont en formation de 16 à 20 ans.

ESP : Ecole de 4 à 16 ans, prolongeable jusqu'à 18 ans. Formation initiale de 18 à 20 ans, voire 21-22 ans.

EH : Nous n'accueillons pas de personnes en âge de scolarité chez nous. L'âge d'admission est de 18 ans. Il peut y avoir des dérogations motivées dès 17 ans et demi.

LBR : 18 ans

PER : Jusqu'à 18 ans. Normalement 16, mais une demande de prolongation de scolarité est faite pratiquement pour tous et normalement toujours accordée (secteur mineur env. 100 enfants).

VER : Les enfants sont suivis jusqu'à 15 ½ - 16 ans (fin de la l'école obligatoire) avec une année de plus, mais de cas en cas.

### 2. Que proposez-vous pour la suite ?

FRD : Le projet pour l'avenir de l'élève est discuté entre l'élève, les parents et les enseignants de référence. Il dépend de différents facteurs comme : les compétences de l'élève, ses intérêts, le projet de lieu de vie, la situation géographique, les disponibilités de places dans les lieux visés.

ESP : Selon l'évaluation des compétences et des besoins et des disponibilités :

Au niveau professionnel : atelier de formation initiale (durée de 2 à 3 ans)

Non professionnel : dès 18 ans, il y a atelier de développement personnel (pas de production, mais créativité, le contact avec la nature,...)

EH : Les résidents ont la possibilité de développer des compétences professionnelles, de développement personnel, de loisir et de vie communautaire au sein de notre institution. Nous avons 21 groupes de vie, 43 ateliers à disposition et nous collaborons avec des associations de loisirs pour personnes handicapées. Cette large palette d'activité permet de construire avec le résident un projet individualisé qui tend à correspondre, dans la mesure du possible aux vœux des résidents.

LBR : Différents ateliers : - artisanaux : tissage, tisane, boulangerie, maraîchage, bois, chevaux.  
-développement personnalisé : musique, peinture (éveil du potentiel)

PER : Dès l'âge de 16 ans, l'institution, les parents et le jeune réfléchissent à la suite.

Si possibilité d'entrer au secteur adulte, (50 places) le jeune est présenté et y fait un stage de 3 semaines. La décision est prise entre la direction, le jeune et les parents.

Formation de 18 à 21 ans, avec possibilité de prolongation jusqu'à 24.

1<sup>ère</sup> année : récapitulation de ce qui a été fait les dernières années à l'école, un peu de scolaire, un peu d'atelier, comme jusqu'à la 12<sup>ème</sup> classe. Enseignement théorique + apprentissages manuels + mise au travail.

2<sup>ème</sup> année : apprentissage de nouveaux savoirs, nouveaux gestes en ateliers, choix de 1 à 3 ateliers.

3<sup>ème</sup> année : choix d'un atelier particulier et possibilité de stage à l'extérieur, se fait sur une année.

Si pas de choix définitif, pas de solution pour la suite, possibilité de rester et de refaire 2X la 3<sup>ème</sup> année.

VER : Rien n'est proposé pour la suite. Les jeunes sont orientés en collaboration avec l'OAI (Office de l'Assurance Invalidité pour le canton de Vaud) vers des structures telles que la Morgette, à l'Elan, à Perceval, au Repuis, à Courtepaille, à l'Espérance (formation initiale, voire formation élémentaire pour les très bons niveaux).

### **3. Lorsqu'ils sont à l'atelier, ont-ils la possibilité de suivre des cours d'ordre scolaire ?**

FRD : Du temps de travail scolaire et plus largement cognitif est prévu dans chaque atelier. De plus, chaque élève suit également une activité cognitive une fois par semaine. Enfin et au quotidien, chaque atelier travaille les notions scolaires au travers d'activités pratiques. Par exemple, au bois, les élèves vont être confrontés aux notions de mesures, de calcul, d'épaisseur, de décompte de pièces, de lecture des étapes de fabrication... Chaque élève est vu pour un bilan scolaire au début de sa formation. Selon le projet pédagogique de formation, les élèves peuvent aussi être amenés à fréquenter l'atelier cognitif pour une durée d'environ deux trimestres. Au besoin, des suivis scolaires individuels peuvent être organisés.

ESP : Oui, l'atelier de formation initiale englobe encore des apprentissages scolaires. Non dans les autres ateliers, mais le FCPA (Cours du soir organisé par Solidarité Handicap Mental) propose divers cours.

EH : Les résidents peuvent bénéficier d'un soutien scolaire à sa demande ou à la demande des personnes de l'encadrement ou de la famille.

LBR : De 18 à 25 ans, tous les jeudis après-midi, possibilité de suivre des cours scolaires.

PER : Oui, apprentissage plus individualisé. Une fois par semaine, cours théoriques pour tous sur des thèmes plus généraux (biographies, métiers,..), durant 3 ans.

VER : Non, mais les acquis scolaires sont maintenu au travers de l'activité professionnelle et un livret de compétence accompagne l'acquisition de nouvelles compétences.

### **4. Proposez-vous une transition au travail sous forme de formation ?**

FRD : L'Elan assure une transition entre la scolarité obligatoire et les milieux professionnels que les élèves vont fréquenter. L'objectif est également d'offrir encore un espace d'enseignement spécialisé dans un groupe d'âge relativement homogène avant que les élèves ne rejoignent des groupes professionnels plus verticaux. L'Elan défend l'idée d'un droit à la formation jusqu'à 20 ans pour des élèves en situation de handicap mental. Les élèves ont ainsi encore accès à un certain nombre de prestations thérapeutiques (psychologues, logo, psychomotricité, musicothérapie, sport).

ESP : oui, la formation initiale existe chez nous.

La formation initiale : phase de sensibilisation, d'adaptation et de préparation en vue d'une intégration dans le monde professionnel (ateliers d'occupation ou autre)

Travail sur la personne et mieux-être de la personne et l'être psycho. Travail de socialisation.

EH : Oui si le résident a les capacités de suivre une formation professionnelle et que cela entre dans son projet.

LBR : Non

PER : Oui, voir ci-dessus

VER : Non

### **5. Chaque jeune handicapé scolarisé chez vous peut-il poursuivre dans un atelier, avez-vous des places pour tous ?**

FRD : Nos supports principaux pour les apprentissages sont des ateliers, pour la plupart proches de ceux que nos élèves vont rencontrer après leur formation. L'Elan ne peut pas toujours répondre à toutes les demandes d'admission. Par contre, et sauf de rares exceptions, tous les élèves trouvent une place à leurs 20 ans notamment grâce au partenariat entre les familles et les référents

ESP : Oui, il y a actuellement des places

EH : A ce jour, nous avons des places pour tous nos résidents internes. Il arrive qu'un atelier soit complet, ce qui oblige le résident à aller dans une autre activité. Sa demande est prise en compte lorsqu'une place se libère, elle lui est proposée.

LBR : 125 résidents, dont 16 enfants scolarisés. Les jeunes qui souhaitent rester sont prioritaires.

PER : Non, places limitées. 100 enfants pour 50 places adultes dont une douzaine en formation.

VER : Comme le jeune est orienté ailleurs après sa scolarisation, il ne revient pas forcément chez nous.

(A Vernand, il y a 90 places (planification de l'OFAS) et s'il y a des augmentations, la direction ne peut pas offrir plus de places. Places vacantes sur le site de l'AVOP). Ces dernières années il y a toujours eu des places disponibles.

### **6. Ce que vous proposez correspond-il aux souhaits des jeunes ou y a-t-il des demandes auxquelles vous ne pouvez pas répondre ? Y a-t-il des manifestations restées sans réponses ?**

FRD : Dans le cadre de leur formation, les élèves fréquentent plusieurs ateliers afin de se confronter à des apprentissages diversifiés. Ces orientations se font sur la base du projet, des intérêts de l'élève mais s'appuient également sur les observations de la famille. A l'approche de leurs 20 ans, l'orientation est discutée sur le même modèle donc aussi à partir des souhaits de l'élève. Toutefois, la réalité des places disponibles des futurs employeurs va parfois à l'encontre du projet

ESP : Oui, en principe, on arrive à répondre aux demandes, selon les métiers qu'on propose. Il y a 15 débouchés professionnels possibles dans les domaines des services, de l'artisanat et de la création.

EH : Dans l'ensemble nous arrivons à répondre aux demandes des résidents, familles et tuteurs. S'il n'est pas possible de répondre à la demande, un inventaire des possibilités est réalisé et mis en œuvre en collaboration avec les familles, tuteurs et personnes de l'encadrement.

LBR : Chaque demande de jeune est prise en considération, une recherche est faite pour savoir si c'est réalisable. Le problème réside parfois dans le manque de projets, de demandes des résidents eux-mêmes.

PER : Recherche de solutions conjointement avec la famille, mais pas toujours facile car places limitées. Sentiment que les solutions retenues sont plutôt assez satisfaisantes. Pas de manifestations restées sans réponses dans le cadre de la formation des jeunes adultes. Nous pouvons bien sûr encore améliorer les prestations (activités physiques, visites d'entreprises, cours,...).

VER : Les propositions de travail correspondent bien aux demandes des travailleurs et des changements sont possibles, mais parfois, il faut attendre qu'une place se libère.

Le nombre de travailleurs accueillis à Vernand est de 6 pour 1 MSP (Maître socioprofessionnel).

Dans les ateliers de Vernand, il y a beaucoup de contrats de travail à temps partiel, mais une majorité de plein temps.

## **7. Pensez-vous que certains jeunes bénéficieraient d'un engagement hors ateliers protégés ?**

**Si oui, merci de développer.**

**Si non, quels inconvénients y voyez-vous ?**

FRD : Durant leur formation à l'Elan, les élèves peuvent accéder à des stages en entreprise sur la base d'une évaluation du sens. Un travail de prospection auprès d'entreprises avoisinantes a été élaboré par des enseignants de l'Elan (notamment Denner, l'école des métiers, une boucherie, un café...). Cette démarche a pris du temps et nous avons dû trouver des solutions pour dégager des moyens supplémentaires. En effet, nous n'avons aucun moyen spécifique à ce type d'action. L'objectif était d'offrir un espace d'apprentissage et d'évaluation des compétences en milieu ordinaire. Des stages ont ainsi régulièrement été mis en place. Toutefois, aucun de ces partenaires n'a mentionné une possibilité d'emploi par la suite. A notre niveau, ce type de démarche est très intéressant pour autant qu'il corresponde à un besoin et soit relativement cadré. Ces stages sont réfléchis en collaboration avec l'élève, sa famille, les référents et l'entreprise. Il s'agit de mettre l'élève dans une situation valorisante d'apprentissage et non en situation de souffrance ou d'échec.

ESP : Il y a quelques jeunes qui ont eu un travail à temps partiel à l'extérieur (chez un paysan, par exemple). Mais il est très difficile de motiver des employeurs car souvent les compétences sont jugées insuffisantes. Certains fréquentent toutefois des lieux professionnels plus exigeants comme Polyval ou Afiro.

EH : Pour le moment nous ne travaillons pas avec des patrons. Nous avons des collaborations fructueuses avec des ateliers protégés (Afiro, Polyval, La Cordée).

Cette idée mériterait d'être creusée si des demandes concrètes apparaissaient.

LBR : Oui. La réflexion est mise sur le bien-être des handicapés, leurs possibilités et leur autonomie. Régulièrement, des recherches sont faites à l'extérieur pour trouver des postes correspondant aux souhaits, mais c'est difficile. L'inconvénient de la Branche est son isolement géographique, pas facile de se déplacer.

PER : Oui, le jeune est encouragé à faire un stage à l'extérieur. Ces situations sont cependant très rares et les expériences menées n'ont pas débouché sur des engagements à long terme.

VER : La récession + la diminution des intégrations professionnelles rendent difficile de trouver des patrons, par rapport il y a 10 ans. Ce sont des réalités !

Pour les cas où l'intégration a fonctionné, il y avait un suivi par un éducateur de service d'accompagnement à domicile de la personne (par moment). La principale difficulté est de trouver des entreprises qui acceptent d'intégrer des personnes avec une déficience intellectuelle. Cela passe par un contact personnel entre les patrons et l'entourage de la personne en situation de handicap. Si on trouve des patrons dans l'économie libre, il faut que le concept soit bien défini. Le côté positif de l'intégration en est la valorisation de la personne. Mais pour cela, il faut qu'il y ait du respect.

Dans les cas d'intégration professionnelle et lorsqu'une personne en bénéficiait, le respect était très variable d'un endroit à l'autre et cela dépendaient des relations sociales. Il n'avait pas de solution unique. Il fallait être attentif à ceux qui en font les frais. L'intégration pourrait être renforcée grâce à l'intervention de service de type Intégration pour tous, mais en ouvrant cette possibilité à des personnes avec une déficience intellectuelle et en assurant un suivi à long terme. Il faut pour cela que les moyens financiers suivent, mais actuellement, il y a une limitation financière, les budgets sont figés jusqu'en 2010.

Actuellement, il y a des ateliers de services à la Fondation de Vernand : blanchisserie (où des blanchisseuses collaborent avec des travailleurs) et atelier vert (quelques mois de travaux à la Ville de Lausanne). Les personnes sont sur place avec un MSP. Il y a aussi deux travailleurs intégrés à la cuisine.

### **8. Les parents sont-ils inclus dans le processus de décision pour son avenir ?**

FRD : Chaque élève a deux enseignants de référence depuis les débuts de la formation. Ces derniers élaborent le projet pédagogique et font le lien avec la famille pour le suivi et dans la construction du projet à venir. Cette collaboration est un élément important de l'adéquation de ce que nous allons imaginer ensemble pour l'avenir de chaque élève. Les rencontres avec les parents sont de l'ordre de deux fois au moins par année, un peu plus lors de la préparation au départ. Des contacts téléphoniques ou par le biais de cahiers de communications permettent de garantir un certain suivi au quotidien.

ESP : Oui, systématiquement.

EH : Les parents sont inclus dans le processus de décision :

- Annuellement lors de la réalisation du bilan annuel du résident avec l'équipe éducative.
- Tous les 2 ans lors de la rencontre interdisciplinaire du projet individuel qui réunit les résidents (s'il le peut, le tuteur, la famille, le médical et les personnes de l'encadrement)
- Les parents peuvent solliciter une demande de rencontre s'ils le souhaitent.

LBR : Oui

PER : Oui. Ils sont partie prenante dans le processus de leur enfant. Ils assistent entre autre aux synthèses et autres bilans.

VER : Oui

### **9. Etes-vous satisfaits de la collaboration avec les parents ?**

FRD : La collaboration avec les familles se passe très bien et demande passablement de temps de part et d'autre. Il est clair que certains vécus d'élèves ou familiaux nécessitent une approche différenciée.

ESP : Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits. D'ailleurs notre charte pose comme postulat un partenariat étroit avec les familles.

EH : Nous avons des espaces d'échange réguliers :

- Soirées institutionnelles parents tuteurs afin de réfléchir à des thèmes généraux
- Fêtes permettant de vivre des moments communautaires, des rencontres et des échanges informelles
- Rencontre formelle bilan annuel, projet individuel, à la demande des parents ou tuteurs

LBR : Oui, très.

PER : La plupart du temps, les relations sont bonnes et constructives. Les difficultés rencontrées ont trait, de notre point de vue, soit à une surprotection soit à un désintéressement de la part des parents.

VER : Le partenariat est établi avec les familles et les décisions sont prises ensemble.

### **10. Y a-t-il un conseil de fondation ? Si oui, des parents en font-ils partie ?**

FRD : Il existe un conseil de fondation avec un représentant des parents.

ESP : Oui, nous comptons 3 parents dans notre Conseil de fondation qui est composé d'environ 25 membres. Par contre nous n'en avons pas dans le comité du Conseil de fondation qui est lui composé de 7 membres.

EH : Il n'y a pas de parents de résidents au Conseil de Fondation. Au comité de Maison nous avons un parent d'un de nos résidents.

LBR : Il y a un comité de l'Association où une délégation de 2 membres du groupement des parents siège.

PER : Oui, l'association de parents propose au Conseil de Fondation des candidats pour nomination.

VER : Dans le conseil de Fondation, il y a actuellement 3 parents et 3 autres membres.

**11. Un organisme tiers serait-il bienvenu chez vous dans le processus de décision professionnelle (orientation professionnelle, service éducatif itinérant pour adultes, association de parents,...) ?**

**Pensez-vous qu'une tierce personne (psy, éduc,...) faciliterait la relation entre le jeune, l'institution et la famille ?**

FRD : La question des organismes tiers revient régulièrement, notamment à l'approche de la RPT. Il est encore difficile d'imaginer concrètement l'impact de ces modifications. Nous allons passer d'une logique d'assurance (AI) à une logique de pédagogie spécialisée. A nos yeux, il s'agit avant tout de pouvoir maintenir des solutions scolaires et professionnelles adaptées aux compétences et difficultés de nos élèves. Dans ce cadre, il faudra voir dans quelle mesure l'orientation et les admissions pourront être réfléchies en tenant compte de ce nouveau contexte. L'implication d'un tiers (assistants sociaux pour le lien entre institutions, familles et employeurs...) pourrait être envisagée à des fins de facilitation.

ESP : Il n'y a pas de nécessité d'avoir un organisme de ce type car en formation initiale un processus d'orientation professionnelle complet (sensibilisation, profil des compétences, stages,...) est mis sur pied. Nos assistants sociaux ont comme rôle de faciliter la relation entre tous. Bien entendu, en cas de désaccord, une médiation est toujours possible avec un organisme extérieur (SPAS, Solidarité Handicap mental, Insieme,...)

EH : Les parents et les tuteurs sont intégrés dans le processus d'évolution du projet du résident dès son admission. Ils ont la possibilité de demander des rencontres pendant l'année. Formellement ils sont invités à participer au bilan annuel du résident et à son projet individuel tous les 2 ans.

LBR : -

PER : L'institution a l'obligation d'avoir un organe de médiation qui gère les situations conflictuelles entre les professionnels, les parents et le jeune. Le groupe est constitué d'une médiatrice extérieure, d'une personne du secteur mineur, d'une personne du secteur adulte et d'un parent.

Un groupe traitant les questions liées à la sexualité et un autre traitant les situations potentielles de maltraitance existent.

Pas d'assistant social dans l'institution, mais une psychologue.

VER : Depuis 4 – 5 ans, il a une coordinatrice (psychologue) qui collabore avec les MSP et avec les familles, qui apporte son soutien ou lors des synthèses et ce système est très positif.

**12. Pensez-vous que l'on pourrait trouver des emplois hors institutions dans le but de les intégrer ?**

**Existe-t-il quelque chose ?**

FRD : Certains de nos élèves sont allés travailler dans l'économie. Des emplois protégés peuvent et doivent être envisagés lorsqu'ils seront porteurs d'épanouissement pour ces jeunes adultes.

Cependant, chaque situation doit être étudiée de façon individualisée, prenant en compte la globalité de la personne et de ses besoins. Les intégrations se doivent d'être réfléchies et s'inscrire sur la durée, à savoir ne pas être source d'échecs. Le travail de prospection puis de suivi avec les entreprises nécessite des moyens pour garantir la réussite. L'articulation entre travailleur, responsables légaux, entreprises et institutions implique une bonne coordination. Il serait intéressant d'étudier la meilleure solution pour soutenir cette articulation. Au niveau de l'intégration, il est important de souligner que l'Elan la soutient aussi par d'autres biais. En effet, il n'est pas rare que nous ayons des classes, des entreprises, des ateliers professionnels qui viennent découvrir nos activités (collèges, atelier bois de l'ETML, entreprises qui nous fournissent des travaux de sous-traitance...)

ESP : Idéalement oui, pratiquement c'est difficile en fonction des exigences des employeurs.

EH : Pour le moment nous offrons des activités en :

-Atelier de développements personnels qui ont pour objectif d'offrir une activité loisir, d'apprentissages non lucratifs

-Les Ateliers productifs qui ont pour objectifs de réaliser un travail pouvant être commercialisé. Ces activités sont lucratives.

-Les emplois intégrés qui ont pour objectif de travailler dans un des services de l'institution. Ces activités sont lucratives.

-Les emplois dans des ateliers protégés extérieurs (Polyval, Afiro, la Cordée, etc.)

Les emplois avec des patrons est une idée à développer.

LBR : Oui mais pas facile.

PER : C'est difficile, mais pas impossible. Un éducateur est chargé de superviser la formation des jeunes adultes. Son mandat inclut la recherche d'un travail hors institution pour les « apprentis » qui en ont la capacité et le souhait.

VER : cf réponse no 7 + voir site : [www.fondation-de-vernard.ch](http://www.fondation-de-vernard.ch)

### **13. Avez-vous déjà collaboré avec des patrons afin d'intégrer un ou des jeunes dans leur entreprise ?**

FRD : -

ESP : Oui, mais malheureusement cela n'a pas toujours bien marché (Atelier vert chez les paysans)

EH : Une collaboration a été cultivée jusqu'à fin 2003 par notre secteur des Ateliers. Ceux-ci tâchaient de trouver des débouchés ou des niches dans le marché du travail. Il est prévu de relancer ces démarches dès qu'une embellie budgétaire le permet.

Une expérience avec un patron horticulteur s'est soldée par la décompensation de notre résidente.

LBR : Oui

PER : Oui, mais pour des périodes de courte durée (paysagiste, boulanger, voirie,...)

VER : Oui

### **14. Si intérêt de votre part, seriez-vous prêt à faire une démarche d'intégration ?**

FRD : -

ESP : Oui

EH : Cette question mérite réflexion si elle correspond à la demande d'un résident.

LBR : Oui, déjà pratiqué.

PER : En principe oui...cela dit, tout dépend des démarches et de l'investissement financier et humain qu'il y aurait à imaginer !

VER : Manque de moyens. Compte un peu sur les associations de parents pour faire bouger les choses, car ils ont leur mot à dire.

### **15. Accepteriez-vous une collaboration avec un organisme ? Seriez-vous intéressé à participer au développement d'un projet cantonal (autres institutions, associations,..) ?**

FRD : -

ESP : Oui

Il y a le bureau des adultes (AVOP) et le GIVAHM (groupe de 7 directions dont :

- Lavigny

- Fondation de Vernand

- Maison des Chavannes

- Cité des Genevriers

- Fondation Renée Delafontaine
- Fondation de Verdeil
- L'Espérance

Monsieur Moeckli, directeur des Maisons des Chavannes en est l'animateur pour l'année 2007

EH : Nous collaborons volontiers et avec intérêt avec les organismes prêts à s'engager dans l'intégration de personnes souffrant de handicap. L'institution est à priori ouverte à toutes réflexions qui peuvent stimuler les initiatives dans ce sens

LBR : -

PER : Oui, si la synergie permet d'élargir les chances d'intégration des jeunes adultes pouvant accéder à une plus grande autonomie.

VER : Nous collaborons volontiers et avec intérêt avec des partenaires prêts à s'engager dans l'intégration des personnes présentant un handicap. Nous sommes ouverts à toutes propositions

### **16. Le jeune a-t-il le choix de son lieu de vie ? Proposez-vous un internat, des appartements protégés, une possibilité d'externat, du temps partiel ?**

FRD : La question du projet de vie, donc du lieu de vie, est évoquée entre l'élève et ses responsables légaux. Les enseignants de référence les accompagnent dans cette réflexion et informent des possibilités d'accueil (internats, appartements protégés, appartements,...). Le temps partiel se négocie directement avec l'institution concernée. Plusieurs de nos élèves ont débuté une activité professionnelle à temps partiel. L'un d'entre eux a même négocié un congé sabbatique de 6 mois entre l'Elan et son futur lieu de travail

ESP : le choix au lieu de vie n'est pas toujours possible car il dépend des départs qui interviennent en général lors des décès.

Internat : oui site d'Etoy + Foyer à Nyon (6 places intégrées)

Appartements protégés à Morges, Rolle et Nyon. Les personnes habitent seuls dans des 2 pièces ou studio et il n'y a pas de veille la nuit. Le 80% habite seul et le 20% en couple. Il y a aussi un appartement à 3 personnes. Les éducateurs les suivent et proposent un lieu de ralliement en ville.

Dans le total des effectifs de L'Espérance, il y a 20 % de personnes vivant avec une trisomie 21.

EH : Oui dans la mesure où sa demande soit cohérente, réaliste et qu'il y ait des disponibilités dans le lieu de vie.

Nous proposons :

-Un internat

-Des appartements supervisés et protégés

-Des possibilités de prise en charge en centre de jour

-Des possibilités d'accueil dans notre Centre de Loisirs

-Des possibilités de faire des intégrations en internat au sein de l'institution en douceur (4 jours par semaine dans l'institution sur une durée déterminée avec le résident et sa famille pour un hébergement en internat.

LBR : Tout est envisageable. Actuellement, plusieurs maisons accueillent des résidents à la Branche, à temps complet ou partiel. Possibilité d'intégration professionnelle ou sociale, chaque demande est étudiée.

Projet de construction d'appartements pour certains sur le site.

Projet de construction de logements pour accueillir des personnes de l'extérieur, avoir une intégration à double sens, pas seulement faire sortir les handicapés, mais aussi faire venir les habitants à la Branche.

Projet d'appartements à Savigny, il semblerait qu'il y ait de la demande pour cela.

PER : Choix limité par le nombre de places ainsi que par les diverses dynamiques dans les maisons. (5 foyers d'hébergement qui essaient de former des groupes assez homogènes). La possibilité

d'externat existe pour 2 à 3 ouvriers handicapés. Un appartement social (ou protégé) avec accompagnement « allégé » existe sur le site de l'institution.

VER : Choix de vie : oui, selon le niveau et les envies du jeune

Nous proposons :

- Internat
- Appartements protégés
- Service d'accompagnement à domicile
- Temps partiel : oui

La direction de la Fondation de Vernand nous a posé la question suivante, suite à notre questionnaire et à notre réflexion sur l'intégration professionnelle :

- Que voudrait ART 21 pour les 10 prochaines années ?

Réponse : le choix d'intégration + des propositions du style Collombey, dirigé par la FOVAHM.

Joelle Clopath  
Jocelyne Gallay  
Anita Gindraux  
Sophie et Patrick Mattenberger  
Evelyne Noyer  
Judith Zbinden

Sept. 2007